

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 28 MAI 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du mercredi 28 mai 2025

Délibération n°080_250528

Contrat de prestations intégrées entre la Commune de Saint-Louis et la SPL EDDEN pour la mise en route de la pépinière municipale.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mai à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 22 mai 2025, dématérialisée et affranchie le 22 mai 2025, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone VEIL sous la présidence de Monsieur Sylvain ARTHEMISE, Premier adjoint.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA ²⁻³⁻⁶⁻⁷ M. Sylvain ARTHEMISE ⁸ Mme Yannicke SEVERIN ³ M. Eric FONTAINE ³ Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN ¹⁰ M. Imran HATTEEA ⁷ Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE ⁶⁻⁹ M. Jérémy TURPIN M. René Claude MARIMOUTOU Mme Marie Julie DIJOUX M. Jean Michel FLORENCY ⁵ Mme Marie Françoise GASTRIN M. Romain GIGANT ¹⁻⁵ Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE ³⁻⁴ M. Jean Hugues GERARD Mme Marie Joëlle JOVET M. Thibaud CHANE WOON MING ³ M. Jean François PAYET M. Bruno BEAUVAL Mme Claudie TECHER Mme Camille CLAIN ⁶ M. Hanif RIAZE Mme Linda MANENT M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Eliana Marie Eloise NARCISSE	Mme Marie Ludivine IMACHE M. Mickaël Gérard CHAMAND M. Bernard MARIMOUTOU Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN	M. Jérémy TURPIN M. Sylvain ARTHEMISE ⁸ M. Jean François PAYET M. Imran HATTEEA ⁷ Mme Claudie TECHER Mme Marie Joëlle JOVET	 M. Jean Pascal MANGUE M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA M. Olivier LAMBERT Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT M. Alix GALBOIS Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

¹Est arrivé dans la salle des délibérations lors du débat de la délibération n°53

²N'a pas pris part au vote de la délibération n°53, se retire de la salle et a fait désigner par le Conseil municipal le président de séance pour le vote de cette affaire. Monsieur Sylvain ARTHEMISE prend la présidence pour la mise aux voix de l'affaire.

³N'ont pas pris part à la présentation et au vote des délibérations n°62 à 65 et se retirent de la salle des délibérations au moment du vote de ces affaires. Monsieur Sylvain ARTHEMISE prend la présidence pour la mise aux voix de l'affaire.

⁴N'a pas pris part à la présentation et n'a pas pris acte de la délibération n°78

⁵N'ont pas pris à la présentation et n'ont pas pris acte de la délibération n°79

⁶N'ont pas pris à la présentation et au vote des délibérations n°80 et 81 et se retirent de la salle des délibérations au moment du vote de ces affaires. Monsieur Sylvain ARTHEMISE prend la présidence pour la mise aux voix de l'affaire.

⁷La personne porteuse de la procuration de Madame Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY n'a pas pris part au vote au titre de la procuration pour les délibérations n° 80 et 81

⁸La personne porteuse de la procuration de Monsieur Mickaël CHAMAND n'a pas pris part au vote au titre de la procuration pour les délibérations n° 83 à 88

⁹N'a pas pris part à la présentation et au vote de la délibération n°85 et se retire de la salle des délibérations au moment du vote de cette affaire

¹⁰N'a pas pris part à la présentation et au vote de la délibération n°88 et se retire de la salle des délibérations au moment du vote de cette affaire

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 28 MAI 2025

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jérémy TURPIN a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour les délibérations n°51 à 52	25	7	13	0	32	0	0
Pour la délibération n°53	25 ^A	6	14	0	31	0	0
Pour les délibérations n°54 à 61	26	6	13	0	32	0	0
Pour les délibérations n°62 à 65	21 ^B	6	18	0	27	0	0
Pour les délibérations n°66 à 74	26	6	13	0	32	0	0
Pour la délibération n°75	26	6	13	0	Prend acte		
Pour la délibération n°76	26	6	13	0	32	0	0
Pour la délibération n°77	26	6	13	0	Prend acte		
Pour la délibération n°78	25 ^C	6	14	0	Prend acte		
Pour la délibération n°79	24 ^D	6	15	0	Prend acte		
Pour les délibérations n°80 à 81	23 ^E	6	16	1 ^F	28	0	0
Pour la délibération n°83 à 84	26	6	13	1 ^G	31	0	0
Pour la délibération n° 85	25 ^H	6	14	1 ^G	30	0	0
Pour les délibérations n° 86 à 87	26	6	13	1 ^G	31	0	0
Pour la délibération n° 88	25 ^I	6	14	1 ^G	30	0	0
Pour la délibération n°89	26	6	13	0	Prend acte		

Conformément à l'article L2131-11 du CGCT aménageant les règles de calcul de quorum dans les assemblées délibérantes pour en décompter les élus soumis aux obligations de départ, le quorum est abaissé pour les délibérations identifiées.

25^A Monsieur Romain GIGANT est arrivé dans la salle des délibérations lors de la présentation de l'affaire. Madame Juliana M'DOIHOMA a quitté la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote de cette délibération. Monsieur Sylvain ARTHEMISE a assuré la présidence.

21^B Mesdames Juliana M'DOIHOMA, Yannicke SEVERIN, Corinne ROCHEFEUILLE et messieurs Eric FONTAINE, Thibaud CHANE WOON MING n'étaient pas présents dans la salle des délibérations et n'ont pas pris part au vote de ces délibérations n°62 à 65.

25^C Madame Corinne ROCHEFEUILLE n'a pas pris acte de cette délibération n°78.

24^D Messieurs Jean-Michel FLORENCY et Romain GIGANT n'ont pas pris acte de cette délibération n°79.

23^E Mesdames Juliana M'DOIHOMA, Dominique AMAZINGOI-RIVIERE et Camille CLAIN n'étaient pas présentes dans la salle des délibérations et n'ont pas pris part au vote de ces délibérations n° 80 à 81. Monsieur Sylvain ARTHEMISE a assuré la présidence.

1^F Monsieur Imran HATTEEA porteur de la procuration de madame Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY n'a pas pris part au vote au titre de la procuration pour ces délibérations n°80 à 81.

1^G Monsieur Sylvain ARTHEMISE porteur de la procuration de Monsieur Mickael CHAMAND n'a pas pris part au vote au titre de la procuration pour ces délibérations n°83 à 88.

25^H Madame Dominique AMAZINGOI-RIVIERE n'était pas présente dans la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote de cette délibération n°85.

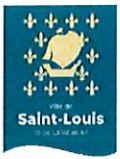
25^I Madame Gaëlle MOUNIAMA-COUPAN n'était pas présente dans la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote de cette délibération n°88.

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

Le président de séance



Monsieur Sylvain ARTHEMISE

 <i>Ville de passion!</i>	Conseil municipal – Séance du 28 mai 2025 Délibération n°080_250528	Pôle Cadre de Vie et travaux - Propreté Urbaine
	Contrat de prestations intégrées entre la Commune de Saint-Louis et la SPL EDDEN pour la mise en route de la pépinière municipale	Direction de l'Environnement

I. RAPPORT DE PRÉSENTATION

La maire rappelle à l'assemblée que la SPL EDDEN (Société Publique Locale Écologie et Développement Durable des Espaces Naturels) est constituée sous la forme d'une société publique locale soumise au régime de l'article L. 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et que la Commune de Saint-Louis est actionnaire de cette SPL.

A ce titre, la commune peut confier à la SPL EDDEN la réalisation de missions, conformément aux statuts de cette dernière qui prévoit les axes d'intervention suivants :

- La protection écologique, la valorisation, l'entretien et l'embellissement du patrimoine et des espaces naturels dont les actionnaires sont propriétaires ou sur lesquels ils exercent leurs compétences ;
- La lutte antivectorielle, notamment pour la protection des personnes vulnérables ;
- L'entretien et la valorisation des espaces naturels touristiques dont les actionnaires sont propriétaires ou sur lesquels ils exercent leurs compétences ;
- Le déploiement d'une ingénierie d'insertion par l'activité et le développement économique au service de l'entretien et de la valorisation des espaces naturels, propriétés des actionnaires ;
- La valorisation économique des produits à valeur ajoutée issus des espaces naturels de La Réunion.

Dans le cadre de sa politique environnementale, le Département de La Réunion a lancé le **Plan "1 Million d'Arbres"**, dont l'objectif principal est la revalorisation du patrimoine végétal réunionnais à travers la plantation massive d'espèces endémiques et indigènes. La Commune de Saint-Louis s'est engagée activement dans ce plan ambitieux, à travers une convention signée avec le Département, visant notamment à :

- La plantation de **23 060 arbres** endémiques et indigènes sur son territoire ;
- La création d'une **pépinière municipale** dédiée à la production de ces espèces végétales, pour laquelle une **subvention départementale** a été allouée.

Les travaux de la pépinière vont s'achever. Il y a lieu de la faire fonctionner en formant les équipes en charge de la production des espèces végétales. Le travail en pépinière ne s'improvise pas et il requiert un savoir-faire qui peut être acquis par les agents de la direction de l'environnement.

Aussi la Commune souhaite confier à la SPL EDDEN, dans le cadre d'un Contrat de Prestations Intégrées, une mission d'accompagnement qui porte sur l'assistance technique pour permettre la mise en fonctionnement de la pépinière. Elle est décomposée comme suit :

- **Module 1** : sensibilisation à l'environnement et au patrimoine végétal de l'île – En salle.
- **Module 2** : Principe de fonctionnement d'une pépinière de production d'espèces indigènes et endémiques – Sur le terrain, en pépinière gérée par le Titulaire.
- **Module 3** : Mise en application du process de production – Sur le terrain, en pépinière communale, ou en pépinière gérée par le Titulaire.

Le coût de la rémunération qui sera versée à la SPL EDDEN :

MISSIONS ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS POUR LA MISE EN ROUTE D'UNE PEPINIERE	MONTANT HT	MONTANT TTC
MISSION D'INGENIERIE SUR LE PROCESS DE PRODUCTION	7 825,00 €	8 490,13 €
MODULE 1 - SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU PATRIMOINE VEGETAL DE L'ILE	1 000,00 €	1 085,00 €
MODULE 2 - PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT D'UNE PEPINIERE DE PRODUCTION D'ESPECES INDIGENES ET ENDEM-IQUES	3 337,50 €	3 621,19 €
MODULE 3 - MISE EN APPLICATION DU PROCESS DE PRODUCTION	3 337,50 €	3 621,19 €
TOTAL HT	15 500,00 €	16 817,50 €

II. DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention signée entre le Département de La Réunion et la Commune de Saint-Louis relative à la mise à disposition d'espèces indigènes et endémiques ainsi qu'à une unité de production de ces espèces,

VU la qualité d'actionnaire de la Commune de Saint-Louis au sein de la SPL EDDEN,

VU la volonté de la Commune de Saint-Louis de s'engager concrètement dans la préservation et la valorisation de la biodiversité locale,

VU le programme départemental intitulé "Plan 1 Million d'Arbres", dans le cadre duquel la Commune de Saint-Louis s'est engagée à planter 46 120 plants,

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de créer une pépinière communale dédiée à la production et à la mise en valeur d'espèces locales, en partenariat avec la SPL EDDEN,

CONSIDÉRANT la politique de la commune en faveur de la montée en compétences des agents,

Sur proposition du Président de séance, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article1 :D'approuver le principe de confier à la SPL EDDEN une **mission d'accompagnement à la mise en route d'une pépinière communale**, dédiée à la production d'espèces végétales endémiques et indigènes.

Article2 : D'approuver les termes de la convention jointe en annexe

Article3 : D'autoriser la maire ou son élu.e compétent.e à signer les actes afférents à cette affaire.

Vote : 28 pour

Mesdames Juliana M'DOIHOMA, Dominique AMAZINGOI-RIVIERE et Camille CLAIN se sont déportées de la salle des délibérations et n'ont pas pris part au débat et au vote de cette délibération. Monsieur Sylvain ARTHEMISE a assuré la présidence.

Monsieur Imran HATTEEA porteur de la procuration de madame Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY n'a pas pris part au vote au titre de la procuration pour cette délibération.

Le président de séance



Monsieur Sylvain ARTHEMISE

**Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**